

# Table des matières

<b>Plan de la collection de droit familial</b>	7
<b>Introduction</b>	9
Section 1. But du présent ouvrage	9
Section 2. Dédicace	11
Section 3. Raison d'être et conception de l'institution de la dévolution successorale	13
Section 4. Plan de l'ouvrage	20
<b>Partie I</b>	
<b>La dévolution légale</b>	
<b>Chapitre I. Notions</b>	25
Section 1. Succession et succession	25
Section 2. Proximité de parenté et présomption d'intensité d'affection	25
Section 3. Structure de la parenté	26
Sous-section 1. Terminologie	26
Sous-section 2. Les parents au sens strict	28
A. Arbre généalogique, branche et ligne	28
B. Parents consanguins, utérins et germains	30
C. Enfants « légitimes » et naturels, simples ou adultérins	32
D. Le degré de parenté et le comput romain	34
E. L'adoption simple et plénière	35
Sous-section 3. Le conjoint et le cohabitant légal	36
Sous-section 4. Les alliés	37
Sous-section 5. Les ordres d'héritiers	37
<b>Chapitre II. Les ordres d'héritiers et leur hiérarchie</b>	39
Section 1. Principes généraux : ordre, puis degré, dans une hiérarchie en principe exclusive	39
Section 2. Succession dévolue aux descendants	41
Section 3. Succession dévolue aux collatéraux privilégiés	43
<b>ANTHEMIS</b>	<b>443</b>

Section 4. Succession dévolue aux ascendants	45
Section 5. Succession dévolue aux collatéraux ordinaires	47
<b>Chapitre III. Les cas de fente successorale</b>	49
Section 1. Notion et hypothèses	49
Section 2. Fente entre frères et sœurs « de lits différents »	50
Section 3. Fente dans les successions dévolues au(x) troisième et/ou quatrième ordre	52
Section 4. Fente dans l'adoption simple	54
Section 5. Combinaison des différents cas de fente	56
<b>Chapitre IV. La substitution successorale</b>	59
Section 1. Raison d'être de l'institution	59
Section 2. Conditions de la substitution successorale	62
Section 3. Effets de la substitution successorale	65
Section 4. La quasi-substitution	68
<b>Chapitre V. Les cas de succession anormale</b>	71
Section 1. Notion et place de la succession anormale dans la dévolution légale	71
Section 2. L'ascendant donateur, successeur anormal	72
Section 3. La succession anormale dans l'adoption simple	75
Section 4. Le conjoint survivant, successeur anormal	76
Section 5. Effets de la succession anormale	78
Section 6. Comparaison avec le droit de retour conventionnel	79
<b>Chapitre VI. Le statut particulier de certains héritiers</b>	83
Section 1. Le conjoint survivant	83
Sous-section 1. Traits directeurs	83
Sous-section 2. Notion de conjoint survivant	84
Sous-section 3. Un droit à géométrie variable	89
Sous-section 4. Droit en usufruit	96
Sous-section 5. Le conjoint survivant, successeur anormal	100
Section 2. Le cohabitant légal survivant	100

Section 3. L'adoption et la dévolution successorale	103
Sous-section 1. L'adoption plénière	103
Sous-section 2. L'adoption simple	104
A. L'adopté simple héritier	104
B. L'adopté simple défunt	105
Section 4. L'État et le C.P.A.S.	106
Section 5. La succession vacante	110

## Partie II

## **Les libéralités, les pactes sur succession future et les successions**

<b>Chapitre I. But de la présente partie et liens avec les parties suivantes de l'ouvrage</b>	113
<b>Chapitre II. Définition et modes des libéralités</b>	117
<b>Chapitre III. Les pactes sur succession future</b>	121
Section 1. Notion de pacte sur succession future	121
Section 2. Liens entre les pactes sur succession future autorisés et la dévolution légale	122

## Partie III

## **La réserve et la réduction**

## Titre I. De la réserve

<b>Chapitre I. De la nature juridique du droit à la réserve</b>	127
Section 1. Définition	127
Section 2. Caractères	128
Sous-section 1. La réserve est un droit successoral	128
Sous-section 2. La réserve est un droit individuel	129
Sous-section 3. La réserve ne protège que contre les actes à titre gratuit	129
Sous-section 4. La réserve s'exprime « en valeur »	130
A. La réserve n'est plus un droit indisponible	130
B. La réserve ne protège plus contre l'obligation illimitée aux legs	131

<b>Chapitre II. Les héritiers réservataires et le montant de la réserve</b>	133
Section 1. Les descendants	133
Sous-section 1. Les enfants	133
Sous-section 2. Les autres descendants	133
Section 2. Le conjoint survivant	134
Sous-section 1. Introduction	134
Sous-section 2. La réserve du conjoint survivant	135
A. Objet de la réserve – Maintien d’une réserve à double face	135
B. Interdiction pour le conjoint survivant de solliciter ou de profiter (de) la réduction des donations prénuptiales	137
C. Exhérédatations partielles et totales du conjoint survivant	138
Section 3. Le concours des réserves	140
Sous-section 1. La masse de calcul de <i>l’usufruit successoral légal à vocation universelle</i> du conjoint survivant (article 858ter du Code civil) distincte de la masse de calcul de <i>l’usufruit réservataire</i> du conjoint survivant (article 915bis du Code civil)	141
Sous-section 2. Le concours des réserves proprement dit – Analyse raisonnée de l’article 914 du Code civil	143
A. Article 914, § 1 <sup>er</sup> – L’usufruit du conjoint survivant est l’usufruit successoral légal à vocation universelle sur la succession	145
B. Article 914, § 2, 1 <sup>o</sup> – L’usufruit successoral du conjoint survivant <i>n’est pas</i> l’usufruit à vocation universelle, <i>sans être</i> pour autant l’usufruit réservataire	147
C. Article 914, § 2, 2 <sup>o</sup> , du Code civil – L’usufruit du conjoint survivant est limité à sa réserve abstraite	151
D. Article 914, § 2, 3 <sup>o</sup> , du Code civil – le conjoint survivant a été limité à l’usufruit de « certains biens » de la succession – l’indemnité compensatoire	155
E. Discrimination injustifiée générée par l’article 914, § 2, alinéa 6, du Code civil – suggestion de question préjudicielle à la Cour constitutionnelle	159
F. Hypothèse particulière de la réserve abstraite d’une valeur supérieure à la réserve concrète – application combinée de l’article 914, § 2, 2 <sup>o</sup> et 3 <sup>o</sup> du Code civil	162

Section 4. Cas particulier : la « réserve » de l'article 205 <i>bis</i> du Code civil	162
Sous-section 1. La créance alimentaire au profit du conjoint survivant séparé de corps	163
Sous-section 2. La créance alimentaire au profit des ascendants	164
<b>Titre II. De la réduction des libéralités</b>	
<b>Chapitre I. Les titulaires du droit de demander la réduction</b>	165
Section 1. Les héritiers réservataires	165
Section 2. Les donataires et légataires	166
Section 3. Les créanciers du défunt	167
<b>Chapitre II. Détermination des libéralités qui devront être réduites</b>	171
Section 1. Consistance et évaluation de la masse de calcul du disponible	171
Sous-section 1. Les biens existants au décès	171
Sous-section 2. Déduction des dettes successorales	173
Sous-section 3. Réunion fictive des biens donnés et des biens existants	174
A. Le principe	174
B. <i>Quid</i> des biens donnés « recouverts » par le donateur ?	175
C. Cas particulier : la donation indirecte par le canal neutre d'un contrat d'assurance-vie	176
Section 2. L'imputation des libéralités sur la quotité disponible ou sur la réserve	177
Sous-section 1. Principe	177
Sous-section 2. L'imputation des libéralités sur la réserve <i>globale</i>	179
A. Problématique	179
B. Le législateur français fait choix du système d'imputation sur la réserve <i>individuelle</i>	181
C. Le législateur belge fait choix du système d'imputation sur la réserve <i>globale</i>	185
Sous-section 3. Cas pratiques	186
A. Imputation sur la quotité disponible des libéralités faites à un réservataire avec dispense d'imputation sur sa réserve, le plus souvent « par préciput et hors part » ou avec « dispense de rapport »	186
ANTHEMIS	447

B.	La libéralité faite à un réservataire sans dispense d'imputation s'impute sur la réserve; si elle dépasse sa réserve, l'excédent s'impute sur la quotité disponible, mais demeure rapportable au stade des opérations de partage	187
Sous-section 4.	<i>Quid</i> de la distinction « dispense de rapport » <i>versus</i> « dispense d'imputation sur la réserve » ?	190
Section 3.	De l'ordre de réduction des libéralités	194
Sous-section 1.	Première phase : réduction des legs	194
Sous-section 2.	Seconde phase : réduction des donations et des institutions contractuelles	196
A.	Importance de la preuve de la date	197
B.	Hypothèse particulière de l'imputation des donations indirectes par le canal neutre du contrat d'assurance-vie	198
<b>Chapitre III.</b>	<b>Le mode de réduction des libéralités</b>	201
Section 1.	Le principe – Réduction « en valeur »	201
Section 2.	Les exceptions	206
<b>Chapitre IV.</b>	<b>Les délais de prescription de l'action en réduction</b>	209
Section 1.	Prescription de l'action en réduction à l'encontre d'une donation consentie à un cohéritier	209
Section 2.	Prescription de l'action en réduction à l'encontre d'une donation consentie à un tiers	211
<b>Chapitre V.</b>	<b>Les pactes ponctuels autorisés en matière de réduction</b>	213
Section 1.	Le pacte ponctuel visé par l'article 918, nouveau, du Code civil – La RAPAR (renonciation anticipée ponctuelle à l'action en réduction)	213
Sous-section 1.	Principe et effets	213
Sous-section 2.	Tous les réservataires ont conclu le pacte de RAPAR	214
Sous-section 3.	Tous les réservataires n'ont pas conclu le pacte de RAPAR	216
Section 2.	Le pacte ponctuel de renonciation, par les réservataires, à leur recours à l'encontre des tiers ayant acquis le bien donné à titre gratuit	216

## Partie IV

**Le rapport des libéralités**

<b>Chapitre I. Raison d'être et notion de rapport des libéralités</b>	223
Section 1. Raison d'être du rapport : l'égalité dans le partage	223
Section 2. Définition et nature du rapport	224
Section 3. Différences et relations entre rapport et réserve	225
Section 4. Différences et relations entre rapport des libéralités et rapport de dettes	227
<b>Chapitre II. Les acteurs du rapport</b>	229
Section 1. Les créanciers du rapport	229
Section 2. Les débiteurs du rapport	231
Sous-section 1. Personnes tenues directement du rapport des libéralités	231
Sous-section 2. Personnes tenues du rapport pour autrui	233
A. La donation au profit des petits-enfants	234
B. La substitution successorale	235
<b>Chapitre III. Présomptions légales concernant le rapport et leur renversement</b>	237
Section 1. Les présomptions légales	237
Sous-section 1. Présomptions d'avancement d'hoirie ou de dispense de rapport liées aux personnes	237
Sous-section 2. Présomptions liées à l'objet de la libéralité	238
Section 2. Le renversement de la présomption par le gratifiant et sa preuve	242
<b>Chapitre IV. Modification subséquente du caractère rapportable ou précipitaire d'une libéralité</b>	245
Section 1. Modification portant sur le seul caractère rapportable de la libéralité	245
Section 2. Effet du pacte successoral global sur le rapport	248
<b>Chapitre V. Mode du rapport et valorisation de la libéralité</b>	251
Section 1. Le mode de rapport	251
Sous-section 1. Le rapport en moins prenant	251
ANTHEMIS	449

Sous-section 2. Le rapport par paiement à la masse	252
Sous-section 3. Le rapport en nature	253
Section 2. Valorisation des biens à rapporter	254
Section 3. Intérêts et exigibilité de la dette de rapport	255
Section 4. Le rapport d'un point de vue dynamique	255
<b>Chapitre commun à la réduction et au rapport : les dates de valeur</b>	259
Section 1. Problématique	259
Sous-section 1. Introduction	259
Sous-section 2. D'où venons-nous ? Système antérieur – Rappel de la raison d'être du mécanisme de la réduction et de l'estimation des biens donnés selon leur valeur au jour de l'ouverture de la succession	260
Section 2. Le système d'évaluation des donations dans la loi du 31 juillet 2017	263
Sous-section 1. Principe	263
A. La valorisation des biens donnés « au jour de la donation »	265
B. La notion de valeur « intrinsèque »	266
C. L'indexation	268
Sous-section 2. Régime dérogatoire	269
Sous-section 3. Objectifs de la réforme vantés par le législateur <i>versus</i> effets dans la pratique des liquidations	274
Sous-section 4. Les legs rapportables ou réductibles	276
Sous-section 5. Le pacte ponctuel relatif à la valorisation du bien donné	279

## Partie V

**Le passif successoral**

<b>Chapitre I. Notions et intérêt de l'étude</b>	283
Section 1. Le passif de la succession, universalité de biens et de dettes	283
Section 2. Les dettes successorales	285
Section 3. Les charges successorales	286
Sous-section 1. Notion	286





Sous-section 2. Le successeur a accepté purement et simplement	320
Sous-section 3. Le successeur a accepté sous bénéfice d'inventaire	323
Sous-section 4. Le successeur a renoncé à ses droits	325
Section 4. Nomination d'un curateur à succession vacante	327
Section 5. Le créancier et le partage	329
<b>Chapitre V. Le paiement volontaire du passif par les héritiers</b>	335
Section 1. La problématique et la règle	335
Section 2. Champ d'application des règles de paiement	336
<b>Chapitre VI. Le rapport de dettes</b>	339
Section 1. Notion et <i>ratio legis</i> du rapport de dettes	339
Section 2. Conditions du rapport de dettes	340
Section 3. Effets du rapport de dettes	343
Partie VI	
<b>La mise en œuvre des droits successoraux</b>	
<b>Introduction</b>	351
<b>Chapitre I. Acquisition de la possession et de la propriété</b>	353
Section 1. Prise de possession	353
Sous-section 1. La saisine	353
Sous-section 2. L'envoi en possession	354
Sous-section 3. Délivrance	355
Sous-section 4. L'exécuteur testamentaire	356
Section 2. L'acquisition de la propriété et l'option	357
Sous-section 1. Conditions d'existence	357
Sous-section 2. Condition de non-indignité	359
Sous-section 3. L'option	362
A. L'option, acte juridique	362
B. L'acceptation pure et simple	364
C. L'acceptation sous bénéfice d'inventaire	365
D. La renonciation	367

E.	Successes et branches de l'option	368
F.	Pluralité d'héritiers	369
<b>Chapitre II.</b>	<b>Le partage</b>	<b>371</b>
Section 1.	Le partage en tant qu'acte juridique et ses règles civiles	371
Sous-section 1.	Définition et caractère du partage en tant qu'acte juridique	371
A.	La nécessité de l'existence d'une indivision	371
B.	L'indivision, état instable	373
C.	Vraies et fausses exceptions à la possibilité de sortir d'indivision	374
Sous-section 2.	<i>Ratio legis</i> des règles nouvelles : entre ordonnancement et nouveauté	378
Sous-section 3.	Le partage amiable et le partage amiable à forme judiciaire	380
A.	Le partage amiable	380
B.	Le partage amiable à forme judiciaire	381
C.	Typologie du partage	381
Sous-section 4.	Les modalités d'apurement des dettes et charges successorales	385
Sous-section 5.	Partage en nature / égalité en valeur : vers un nouvel équilibre	386
A.	Principe	386
B.	Dérogations au principe du partage en nature : le <i>droit de reprise</i>	390
Sous-section 6.	La vente des biens indivis non commodément partageables en nature	392
A.	Dans le cadre d'un partage amiable : la possibilité nouvelle de l' <i>enchère privée</i>	392
B.	Dans le cadre d'un partage judiciaire	393
Sous-section 7.	La rescision du partage contrariée	394
A.	<i>Ratio legis</i> de l'action en rescision du partage en cas de lésion de plus du quart	394
B.	L'intention initiale du législateur : stabiliser le partage transactionnel	395
C.	L'amendement n° 44 : substitution de « l'action en complément de part » à l'action en rescision – Stabilisation de <i>tous</i> les partages	397
	ANTHEMIS	453

Section 2. Le partage en tant que procédure judiciaire	401
Sous-section 1. La demande en partage	402
A. Principe	402
B. Moment de la mise en œuvre de la demande en partage	406
C. Tribunal compétent <i>ratione materiae</i>	407
D. Tribunal compétent <i>ratione loci</i>	408
E. Caractères de la demande en partage	409
F. Titulaires de la demande en partage	414
Sous-section 2. Déroulement de la procédure judiciaire – Notions	415
Section 3. La conversion de l’usufruit et le rachat de la nue-propriété	417
Sous-section 1. Problématique	417
Sous-section 2. Modalités de la conversion	418
Sous-section 3. Les tables de conversion	422
Sous-section 4. Différence et similitudes entre la conversion et le partage	423
Sous-section 5. La procédure	424
<b>Chapitre III. L’ordre des opérations de liquidation et de partage</b>	425
Section 1. Liquidation du régime matrimonial ou de cohabitation légale	425
Section 2. Succession anormale et droit de retour conventionnel	427
Section 3. Succession ordinaire	428
Partie VII	
<b>Dispositions transitoires</b>	
<b>Chapitre I. Règle générale : application aux successions ouvertes après le 1<sup>er</sup> septembre 2018</b>	433
<b>Chapitre II. Exceptions à l’application immédiate de la loi nouvelle</b>	437
Section 1. Exceptions dérivant de la volonté expresse du défunt de maintenir les effets anciens des donations anciennes	437

Section 2.	Maintien du rapport ou de la réduction en nature en cas de mention expresse dans l'acte de donation	437
Section 3.	Maintien des présomptions anciennes quant au caractère rapportable ou précipitaire des donations anciennes	438
Section 4.	L'usufruit continué du conjoint survivant	439
Section 5.	Maintien de l'application de l'ancien article 918 aux donations anciennes tombant dans son champ d'application	441